

SITE WEB

Historique :

La Section d'Adaptation Spécialisée a été créée en Mai 1992.

Le projet a été déposé par l'AFDAEIM auprès du Conseil Général du 93.

L'arrêté n° 91181 a autorisé la transformation du foyer de jour de l'AFDAEIM à Stains en Section d'Adaptation Spécialisée.

La capacité d'accueil a été portée de 10 à 25 places.

L'arrêté 94-405 du 5 Décembre 1994 a permis l'augmentation des effectifs faisant passer la capacité d'accueil de 25 à 30 personnes.

Missions de l'établissement :

Le rôle essentiel de la SAS est de permettre au jeune adulte d'intégrer une structure de travail protégée de type ESAT.

La prise en charge individualisée a une durée de 5 ans maximum et doit favoriser l'autonomie et permettre le renforcement des compétences psychosociales par le biais d'activités éducatives et d'apprentissages professionnels.

Les objectifs :

- L'émancipation
- L'autonomie
- La formation
- La capacité à devenir adulte

La population accueillie :

Les usagers présentent une déficience intellectuelle moyenne ou légère sans troubles majeurs du comportement.

Implantation géographique :

La SAS est située au 55/57, rue du Bel Air à Stains en Seine Saint Denis.

La ville de Stains est limitrophe du département du Val d'Oise.

L'établissement dispose de plusieurs logements loués à l'office public de l'habitat de la Seine Saint Denis.

Les locaux ne communiquent pas entre eux, certains se trouvent au rez-de-chaussée, les bureaux sont à l'étage.

La salle de détente et le local informatique se situent de l'autre côté de la rue.

Les moyens d'accès :

En bus : le 252 – Arrêt Léo Lagrange (piscine) ou l'avenir.
Le 150 et le 255 – Arrêt les Parouzets

En RER – ligne D – Station Garges Sarcelles puis le 252.
Station Pierrefitte puis le 150 – Arrêt les Parouzets0

Les horaires :

Lundi, Mercredi, Jeudi → 9 h 00 à 16 h 30
Mardi → 9 h 00 à 16 h 00
Vendredi → 9 h 00 à 12 h 45
1 Samedi par mois → 9 h 00 à 12 h 45

Le nombre de jours d'ouverture est de 215 j selon 1 calendrier remis chaque année aux usagers.

Les conditions d'admission :

Ce processus se déroule en 2 étapes : la pré-admission et l'admission.

1/ La pré-admission :

Avant de concrétiser l'admission, la SAS propose 2 types de stage :

- Le stage d'observation :

D'une durée de 2 semaines et uniquement dans les ateliers de mise au travail.
Ce stage permettra d'évaluer les capacités à comprendre les travaux proposés et la possibilité de les réaliser ainsi que la motivation.
Si le bilan est positif 1 second stage sera planifié.

- Le stage d'évaluation :

D'une durée de 4 semaines, ce stage permettra au stagiaire de participer aux activités de mise au travail et aussi aux activités éducatives.

L'évaluation permet à l'équipe de noter la capacité de l'utilisateur à s'inclure dans le projet d'établissement.

Une évaluation psychologique est également réalisée à la fin du stage.

Lors d'une synthèse, et après consultation de toute l'équipe, le directeur prend la décision concernant l'admission du stagiaire.

Dans ce cas, le stagiaire, sa famille et (ou) son représentant légal sont sollicités afin de savoir s'ils sont consentants.

II/ L'admission :

Pour être admis à la SAS, il est nécessaire de posséder 1 notification d'orientation délivrée par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) ainsi qu'un dossier d'aide sociale en bonne et due forme.

L'âge requis est d'au moins 20 ans.

Une dérogation pourra être demandée à partir de 19 ans.

- L'entretien d'admission :

Le Directeur rencontre l'utilisateur, sa famille et (ou) son représentant légal afin de présenter le projet d'établissement et de contractualiser la prise en charge.

Lors de cet entretien, le Directeur remet aux intéressés les documents obligatoires (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, charte des droits).

Il présente le référent et précise son rôle et sa fonction tout au long de la prise en charge.

Le livret d'accueil de l'Association (AFDAEIM) est également remis aux participants.

Le financement :

La SAS est financée par le Conseil Général.

Le prix de journée est fixé chaque année par le Président du Conseil Général de la Seine Saint Denis et financé par l'aide sociale du domicile du bénéficiaire (départements du 93, 95 ou 75).

Les frais de participation des usagers de la SAS :

- Participation journalière fixée sur la base d'un minimum garanti par jour de présence soit 3 €.44 au 1^{er} Janvier 2012 (ce montant est révisable chaque année).

- Participation aux activités faites par les intervenants extérieurs.

- Participation aux sorties et transferts.

- Les frais de transport du domicile à l'Etablissement sont à la charge de l'utilisateur.

La prise en charge :

L'évaluation :

- La grille d'évaluation :

Cette grille est 1 outil d'accompagnement qui permet de voir l'évolution de l'utilisateur d'une année à l'autre.

- Le projet personnel individualisé :

Il s'agit de la mise en acte, au bénéfice de l'utilisateur, et dans la mesure du possible avec lui et sa famille et (ou) de son représentant légal du projet d'établissement.

La période d'observation se déroule sur 6 mois suivant l'entrée à la SAS.

Elle se finalise par l'élaboration du 1^{er} PPI qui sera renouvelé tous les ans.

Il s'agit de mettre en exergue les difficultés et les potentialités pour mettre en place une prise en charge adaptée aux besoins et de se donner des objectifs sur les plans cognitifs et sociaux.

La prise en charge repose sur 2 principaux piliers : la progression et la polyvalence.

La mise au travail :

A la SAS, chaque usager bénéficie d'un temps d'apprentissages et de formation dans différents ateliers (le self, le conditionnement, le repassage, l'entretien des locaux et l'atelier connaissance de l'ESAT).

Des stages en ESAT sont proposés à chaque usager afin d'évaluer les compétences et de favoriser l'intégration dans le monde du travail protégé.

Le travail sur l'autonomie et l'adaptation sociale :

Les activités proposées sont :

- L'autonomie de transport
- L'hygiène, le soin de soi et la tenue vestimentaire
- Le droit des usagers
- Le maintien et le développement des acquis de base.
- L'autonomie dans la vie quotidienne.
- L'équilibre alimentaire.
- Le budget.
- Le sport.

Toutes ces activités sont des supports à visée émancipatrice.

La prise en charge a pour but d'amener l'usager à se penser en sujet, c'est-à-dire sans dépendance systématique de l'autre.

Des activités faites par des intervenants extérieurs comme :

Le théâtre, la relaxation, la méthode Gattegno viennent en complément pour que l'usager bénéficie d'un maximum de compétences l'aidant à s'affirmer, à s'exprimer, à prendre confiance et à travailler sur le dépassement de soi.

Ce travail ne peut se faire qu'avec le soutien des familles.

Le développement des capacités de l'usager doit d'abord trouver 1 sens pour lui-même mais aussi auprès de sa famille.